



AVIS A. 976

RELATIF A L'INTEGRATION DE LA DIMENSION  
CULTURELLE DANS LES POLITIQUES URBAINES

Adopté par le Bureau le 6 avril 2009

## 1. Introduction

---

**Ce présent avis d'initiative s'inscrit dans la continuité de la réflexion** entamée par le Conseil économique et social de la Région wallonne **en matière de redéploiement des centres urbains**.

Plusieurs auditions d'acteurs de terrain, de fonctionnaires et d'experts compétents en matière culturelle et artistique et l'examen approfondi de livres, d'articles et de travaux belges et étrangers en cette matière ont été réalisés afin de dégager une série d'enseignements utiles. Sur base de cette expertise, un **catalogue des recommandations les plus pertinentes** est proposé ci-dessous **à l'attention des pouvoirs locaux wallons au niveau de leur développement économique, social et territorial/environnemental**.

## 2. Contexte général

---

**La notion de culture**, comprenant l'ensemble des valeurs, des connaissances, des patrimoines, des productions, des comportements et des pratiques propres à un groupe d'individus à une période donnée, est **constitutive de toute société**. Comme elle, elle se transforme et s'adapte constamment.

**Toute urbanisation** se trouve de ce fait **intimement liée à la notion de culture**, elle-même associée à la notion plus vaste de civilisation : par leur patrimoine architectural et par l'ampleur et la multiplicité du regroupement humain qu'elles impliquent, **les villes constituent des lieux de culture par excellence**.

S'interroger sur le développement d'une ville, sur ses espaces et sur ses échanges, conduit donc naturellement à envisager son **identité culturelle**, dans toute sa diversité. Cette **question culturelle** ne doit pas se limiter à la seule expression artistique mais **doit toucher**, par définition, **à toutes les composantes de l'expression urbaine**.

Vu les impacts positifs de la culture sur le développement économique et social des territoires, la Commission européenne a adopté une **stratégie spécifique en matière de culture** le 10 mai 2007. A ce titre, la culture est considérée *"autant un bien public et une fin en soi pour l'épanouissement de l'individu et de la société qu'un instrument à la croissance économique, à l'emploi, à la cohésion sociale ainsi qu'au développement régional et local"*. Cette stratégie fait de l'innovation un des pivots des politiques de l'Union européenne. Un de ses objectifs est entre autres la **promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne** qui est au cœur de la compétitivité des territoires et de l'économie de la connaissance.

**La culture**, englobant un large éventail d'activités culturelles (exposition, foire artistique, livres, édition...) et d'industries créatives (design, architecture, publicité...), **contribue au développement et à l'enrichissement des territoires urbains**.

A ce titre, la culture et les arts devraient :

- avoir une **fonction de cohésion sociale** et d'**intégration sociale/individuelle** en (i) stimulant l'émancipation personnelle, (ii) renforçant la qualité de vie et le bien-être des citoyens, (iii) jouant un rôle dans la lutte contre les inégalités sociales, contre toute forme d'exclusion et de ségrégation liée aux ressources financières ou à la position sociale, (iv)... ;
- contribuer au **développement** et à la **promotion de l'économie urbaine** en (i) stimulant l'innovation, l'émergence de nouvelles idées, l'accumulation de compétences et la flexibilité, autant d'éléments qui contribuent à renforcer la compétitivité des villes dans l'économie globale de la connaissance, (ii) contribuant à la création d'emplois dans les secteurs culturel et créatif, et du coup, à l'essor des secteurs, (iii)... ;
- contribuer au **rééquilibrage du territoire urbain** et constituer une **composante indispensable des projets de régénération urbaine** en (i) stimulant l'attractivité du territoire, (ii) inscrivant les grands projets/équipements culturels dans une stratégie de développement, (iii) inscrivant l'équipement ou l'événement culturel en relation avec le centre mais aussi avec les quartiers et la périphérie, et inversement, (iv)...

Enfin, la culture et les arts contribuent à **forger l'identité de la ville ou d'une commune**, voire d'une région, et la fierté d'y appartenir, **resserrer les liens, améliorer la qualité de vie** à tous les niveaux socio-économiques et sensibiliser les citoyens à l'éducation et à l'environnement.

D'après les conclusions du programme européen URBACT 2003-2006, l'utilisation des activités culturelles et créatives est *"une piste qui peut – et doit – être explorée par les villes européennes, comme une **réponse pertinente aux mutations des économies régionales**"*.

D'autre part, les conclusions indiquent que la réussite de certains territoires innovants semble résider principalement dans leur capacité à gérer des réponses cohérentes permettant de saisir les enjeux immatériels (production et partage de connaissances...) et la mise en œuvre de nouvelles solidarités sociales, économiques et culturelles.

Enfin, la culture et les arts devraient jouer un **rôle de catalyseur du changement** dans le renouveau et la revitalisation des territoires urbains. Aussi, ils devraient devenir des **outils de notoriété et de marketing** pertinents permettant de véhiculer une image flatteuse de la ville et de sa région et d'attirer à la fois des touristes et des hommes d'affaires.

Par ailleurs, la culture et les arts pourraient également aider les villes et les communes à se **donner une nouvelle image** et à **se défaire des étiquettes négatives** (par exemple : Bilbao, Saint-Etienne, Angoulême).

### 3. Enjeux culturels/artistiques

---

Le Conseil estime que la politique culturelle et artistique recouvre plusieurs enjeux :

- positionner les grandes villes comme **pôles de développement culturel et artistique** aux niveaux local, régional, national et international, avec affirmation d'une ouverture sur le monde ;
- construire une **nouvelle culture urbaine** capable de fédérer les habitants autour d'objectifs communs, tout en respectant les choix individuels et collectifs ;
- s'adresser au **plus grand nombre de citoyens** avec une attention portée aux jeunes, aux publics défavorisés, aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite ;
- concevoir et étendre la culture aux **sciences et techniques**, aux capacités d'expressions écrites et orales de la pensée, aux patrimoines et à l'art urbain ;
- valoriser les **patrimoines et la création contemporaine**, en privilégiant la qualité, l'innovation et la recherche.

### 4. Orientations stratégiques/lignes de force

---

Le Conseil fonde son avis sur les orientations suivantes qui devraient guider les pouvoirs publics dans la prise de décision et dans la mise en place de services et de programmes culturels et artistiques.

- consolider les **principales structures et les projets existants** affirmant la dynamique culturelle et artistique des villes ;
- valoriser et promouvoir les **capacités et potentialités endogènes** du territoire urbain ;
- s'assurer de l'**existence de(s) public(s) cible(s)** avant la mise en place d'une politique culturelle et artistique ;
- renforcer la **diffusion culturelle et artistique** auprès des citoyens et dans les quartiers ;
- respecter les **spécificités propres** à la culture et aux arts par rapport aux autres secteurs d'activités ;
- développer la **concertation** et les **partenariats** entre les institutions et acteurs culturels/artistiques et les autres acteurs urbains du point de vue économique et social ;
- promouvoir la **transmission** et la mise en valeur des savoirs, des savoir-faire, des traditions, des patrimoines urbains... ;
- s'inscrire dans les **nouvelles technologies de l'information et de la communication** ;
- développer une **politique d'évaluation** des impacts des projets culturels et artistiques.

### 5. Objectifs

---

**La culture et les arts** sont des éléments centraux des politiques publiques urbaines susceptibles de **donner un sens et une force à l'ensemble des autres politiques mises en œuvre**. C'est pourquoi, ils doivent, en tant que ressources stratégiques, être **intégrés dans l'ensemble des politiques et projets urbains**. Cette approche est réussie si les **dimensions économique, sociale et territoriale/environnementale** sont **intégrées et fonctionnent ensemble**.

## **5.1. Dimension économique**

### 5.1.1. Introduction

Les activités culturelles et créatives ne vivent pas de manière isolée coupées du monde économique qui l'entoure, mais suscitent des **flux économiques non négligeables** se produisant essentiellement dans leur environnement. D'autre part, elles représentent une **force motrice pour le développement du tourisme urbain**.

Par ailleurs, elles suscitent, par leur dialogue avec les autres secteurs de l'économie et la société, des **échanges fructueux favorisant l'essor des connaissances et la créativité** de la population, **facteurs décisifs pour l'innovation, et partant, pour la croissance économique**. D'autre part, la culture peut également être un facteur important de la **culture d'entreprise**.

### 5.1.2. Recommandations

#### Généralités

- promouvoir les conditions d'un environnement favorable au développement de la culture et des arts en facilitant la coopération entre les secteurs public et privé et avec la société civile et en soutenant les activités économiques dans le domaine culturel susceptibles de contribuer à la génération de revenus et à la création d'emplois ;
- favoriser l'évolution des rapports d'un point de vue des impacts entre l'économie et la culture par la promotion d'études et de recherches ;
- promouvoir la diffusion des techniques dans la production culturelle et artistique (par exemple le développement 3 D dans l'animation) ;
- promouvoir l'innovation aux niveaux du produit, des objectifs et de la méthode au sein des activités culturelles et créatives ;
- favoriser la diffusion culturelle et créative dans les grandes zones résidentielles et autour des équipements commerciaux.

#### Synergies entre acteurs endogènes et exogènes

- développer les collaborations entre créateurs et artistes d'une part, et acteurs et décideurs économiques d'autre part en vue d'accroître la capacité d'innovation de part et d'autre (par exemple les quartiers de la mode ou du design, les clusters culturels et créatifs dont l'objectif est d'aider ceux qui entreprennent de développer des industries culturelles et créatives à communiquer et à partager des ressources) ;
- promouvoir les interfaces entre les différents acteurs concernés, notamment économiques, par le développement des activités culturelles et créatives (par exemple la mise en place de collaboration entre archéologues et les intercommunales de développement économique avant la mise en œuvre d'une zone d'activité économique).

#### Culture et tourisme

- inscrire les politiques culturelles et créatives dans une stratégie touristique globale, et inversement afin de participer à la structuration de l'offre ;
- établir un plan urbain concerté et ambitieux de promotion culturelle et touristique ;
- soutenir la création de produits touristiques (circuits touristiques...) mettant en valeur les patrimoines naturel et culturel, qu'ils soient mobilier, immobilier ou immatériel.

## Financement

- développer et diversifier des stratégies de financement à long terme pour garantir la pérennité des activités culturelles et créatives (par exemple les sources de financement d'infrastructures et les aides à l'emploi) ;
- soutenir la diffusion culturelle et créative dans les petites et les moyennes villes ;
- renforcer l'initiative privée en matière culturelle et créative à côté du secteur non marchand avec une exigence de qualité ;
- trouver un équilibre entre les intérêts publics et privés et entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation ;
- simplifier la mission des pouvoirs locaux au niveau de la mise en œuvre des projets culturels et créatifs ;
- mettre en place un fonds, de type 'Start'<sup>1</sup>, dédié aux activités culturelles et créatives spécifiques au développement urbain ;
- promouvoir une politique de sponsoring et de mécénat.

## Partenariats publics-privés

- favoriser des partenariats culturels qui dépassent le cadre des institutions publiques (par exemple avec les équipements culturels de type universitaire) ;
- promouvoir des partenariats culturels entre les villes wallonnes et les villes situées à l'extérieur de la Wallonie (par exemple la mise en place d'une coproduction de ballets au niveau eurégional).

## **5.2. Dimension sociale**

### 5.2.1. Introduction

De la même manière que les activités culturelles et créatives peuvent favoriser l'**émergence de nouveaux projets et de nouvelles activités économiques**, elles peuvent également constituer des **éléments de base d'un développement social urbain**, en ce compris l'épanouissement individuel ou collectif et le sentiment d'appartenance à la ville ou à la commune.

### 5.2.2. Recommandations

#### Publics

- appréhender l'offre culturelle et créative en décloisonnant les approches des publics ;
- garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique pour toutes les couches de la population, en particulier pour les jeunes et les personnes précarisées ;
- mettre en place des projets culturels et créatifs contribuant à l'épanouissement individuel et collectif, à l'enrichissement des connaissances, au renforcement du sentiment d'appartenance à la ville et à la réappropriation positive de l'espace urbain ;
- développer, au sein des organismes culturels, une politique de connaissance des publics et d'identification des attentes de ceux-ci en vue de permettre aux créateurs et directeurs culturels de mieux connaître leur public ;
- stimuler le développement des initiatives culturelles et créatives dans les quartiers ;
- stimuler les synergies entre le monde de la culture et des arts et celui de l'école.

---

<sup>1</sup> "Start" est un fonds d'investissement culturel destiné à soutenir financièrement les projets culturels au potentiel économique tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Ce fonds a été créé par le Gouvernement wallon en partenariat avec la Communauté française de Belgique en date du 27 novembre 2008.

### Soutien à la création

- insérer les artistes de milieux défavorisés dans les réseaux et circuits professionnels ;
- offrir des conditions matérielles et organisationnelles favorables à la création, la production et la diffusion culturelle et artistique (ateliers de création, salles de répétition...) tant pour les professionnels que pour les amateurs ;
- engager une politique de diversification des moyens d'actions : soutien à la pratique amateur, accueil d'artistes en résidence... ;
- soutenir les grands événements culturels et artistiques à vocation structurante (par exemple les grands festivals et les grandes expositions).

### Offre et diffusion culturelles

- favoriser une politique de promotion globale et cohérente pour les publics défavorisés ;
- consolider, développer et diversifier l'offre culturelle et créative en misant sur la qualité et en valorisant au mieux les capacités et potentialités endogènes du territoire urbain ;
- développer une politique coordonnée en matière de diffusion au niveau local ;
- articuler l'offre et la pratique culturelles et artistiques, en particulier dans les centres villes ;
- tenir compte du temps libre des publics et des périodes de pratiques culturelles ;
- améliorer la lisibilité des actions culturelles locales et créatives (signalétique...) ;
- s'assurer d'une bonne adéquation entre le potentiel local (secteur HoReCa...) et l'impact des événements culturels et créatifs.

## **5.3. Dimension territoriale/environnementale**

### 5.3.1. Introduction

Outre les équipements, les réseaux et les relations humaines, les activités culturelles et créatives ont besoin d'un **environnement urbain de qualité** pour s'épanouir, et inversement.

Cette qualité de l'espace urbain rehausse l'image d'une ville voire d'une région, et constitue un **enjeu important du développement des villes modernes et créatives**.

Vu la nécessité de disposer d'infrastructures spécifiques dans le domaine culturel, il est indispensable d'assurer une **bonne adéquation entre d'une part les activités culturelles et créatives et le territoire urbain d'autre part**.

### 5.3.2. Recommandations

#### Quartiers urbains

- créer des lieux dédiés à la production culturelle tels que les "quartiers culturels" afin de contribuer à l'élan des villes culturelles ;
- ne pas négliger la dimension culturelle dans les quartiers populaires, les banlieues et les périphéries urbaines ;
- développer des infrastructures culturelles et artistiques dans les quartiers en veillant à permettre l'accès de la population (en particulier les jeunes) à des lieux de diffusion et de création de proximité (bibliothèques de quartier, maisons de jeunes...).

### Espaces publics

- promouvoir un design urbain attractif et de qualité ;
- promouvoir l'aménagement d'espaces publics dans les villes et encourager leur utilisation en tant que lieux culturels, relier et intégrer ces espaces dans le tissu urbain ;
- favoriser les actions culturelles et artistiques de réappropriation de la ville.

### Equipements culturels

- développer une politique planifiée, à long terme et à l'échelle (supra)communale des infrastructures de création et de production culturelles :
  - selon les fonctions et les projets des organismes culturels en vue notamment de renforcer l'accès à la culture ;
  - en tenant compte des spécificités urbaines et du substrat culturel local ;
  - en déterminant par zone d'action le nombre nécessaire de services culturels de proximité ;
  - en spécifiant la mission, les buts recherchés, les objectifs spécifiques et les projets que tout projet d'équipement développera.

### Patrimoines

- identifier, préserver et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines naturel et culturel, qu'ils soient mobilier, immobilier ou immatériel ;
- mener des opérations de réhabilitation des quartiers dégradés ;
- utiliser les nouveaux procédés de mise en valeur des patrimoines et des collections : scénographie, muséographie, expographie, événementiel... ;
- sensibiliser les citoyens et les étudiants en particulier à la conservation des patrimoines ;
- améliorer et approfondir les connaissances de notre histoire et de nos patrimoines.

### Participation des acteurs

- impliquer davantage les professionnels de la culture et des arts dans les politiques urbaines ;
- intégrer les acteurs culturels et créatifs (notamment les associations culturelles) aux dynamiques de réhabilitation des quartiers urbains (opérations de rénovation urbaine...).

## **5.4 Mise en œuvre des politiques culturelles et artistiques**

---

### 5.4.1. Introduction

Le développement culturel et artistique, reposant sur une multiplicité d'acteurs, ne peut pas prendre sa pleine dimension sans son **intégration dans la plupart des politiques urbaines** et sans **s'accorder avec les acteurs culturels et artistiques locaux**.

Cette approche nécessite la construction d'une **vision stratégique globale et intégrée du développement culturel et artistique, des financements croisés et à long terme ainsi que la mise en place d'outils d'évaluation et une politique transparente de l'action publique**.



## 5.4.2. Recommandations

### Supracommunalité

- promouvoir la supracommunalité et l'interrégionalité en ce compris transfrontalière afin de donner une cohérence politique aux activités culturelles et créatives.

### Transversalités et mise en réseau

- promouvoir une approche globale, transversale et intégrée des politiques culturelles et artistiques ;
- cordonner les actions culturelles et artistiques menées au sein des différents quartiers ;
- établir des complémentarités des actions culturelles/artistiques au sein de l'agglomération ;
- développer des articulations entre :
  - les différents niveaux de pouvoirs ;
  - les équipements culturels aux activités de proximité (partenariats, tarification...) ;
  - les politiques culturelles et les politiques sectorielles ;
  - le service "Culture" des villes, s'il existe, et le service "Urbanisme" ;
  - les différents organismes culturels (mise en réseau, échanges, conventions...) ;
  - le secteur culturel et les autorités locales (échanges d'informations...).

### Efficiences

- s'engager dans une politique cohérente d'harmonisation de certaines pratiques (politique tarifaire coordonnée, "cartes culture", passeport culturel, "pass" combiné transport...) ;
- éviter la multiplication de 'petites initiatives' qui ne s'inscrivent pas dans une vision globale et cohérente ;
- favoriser la coopération voire la fusion d'organismes culturels et artistiques développant des objectifs similaires sur un même territoire ;
- renforcer la mutualisation là où elle existe déjà et la favoriser là où elle n'existe pas : occupation d'infrastructures, achat d'équipements, organisation d'activités... ;
- simplifier les procédures et les démarches administratives afin de faciliter la vie des acteurs du monde culturel/artistique d'une part et renforcer l'efficacité des contrôles d'autre part.

### Stratégie

- élaborer une stratégie culturelle/artistique urbaine non fragmentée, non ponctuelle, à long terme avec des financements croisés et en tenant compte des spécificités urbaines ;
- faire des événements/équipements culturels de proximité des vecteurs de rayonnement ;
- soutenir le recours à des expertises culturelles visant à développer des projets globaux ;
- compléter et évaluer la pertinence de l'inventaire des équipements culturels réalisé par la Communauté française au regard de la réalité de terrain.

### Communication

- sensibiliser les décideurs politiques aux enjeux et aux dispositifs culturels/créatifs : création d'un vade-mecum, information... ;
- soutenir les démarches visant à une meilleure information des citoyens.

### Evaluation et gouvernance

- s'engager dans une politique d'évaluation des dispositifs culturels/artistiques;
- mettre en place un système d'évaluation des offres culturelles/artistiques par les publics ;
- veiller à une action publique transparente et une meilleure gouvernance.

## **6. Conclusions**

---

Au-delà de biens collectifs, la culture et les arts sont surtout des **investissements au profit de la population, du développement de la ville** ou de la commune **et, de la société dans son ensemble**.

Longtemps considéré comme antagoniste, le couple "économie/culture" est aujourd'hui porteur de processus de **(re)dynamisation du territoire urbain**. C'est pourquoi, la **politique de développement culturel/artistique et la stratégie de développement économique** ne doivent pas être déconnectées l'une de l'autre, mais **conçues comme un ensemble**, un tout cohérent et indissociable. En effet, les villes doivent considérer les sphères culturelle et artistique comme un **outil d'image pour s'affirmer dans les compétitions économique et urbaine**.

Les politiques culturelles et artistiques doivent constituer un **facteur essentiel du développement durable des villes et des territoires urbains**, sur les **plans humain, social, économique, territorial et politique**. A ce titre, les villes et les communes doivent saisir les possibilités issues des activités culturelles et créatives et exploiter leur potentiel de régénération.

Pour faire face aux nouveaux enjeux urbains et aux possibilités de l'avenir, **les villes et les communes doivent construire une stratégie globale, cohérente et concertée de développement culturel/artistique** au niveau de leur territoire voire à l'échelle **supracommunale**.

**La culture et les arts** constituent **un des signes majeurs d'une ville ou d'une commune, d'une région en mouvement, ouverte au monde** qui l'entoure. Ils représentent également un **état d'esprit** qui doit être **entretenu et instillé** à travers le territoire urbain.